

VERIFICATION DES TITRES D'ÉLIGIBILITÉ

Rapport du Bureau du Grand Conseil

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 12 mars 2020 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'un nouveau député en remplacement d'une collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 66, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement de Broye-Vully, est déclaré élu au Grand Conseil :

M. Bernard NICOD, né le 26 août 1962, originaire de Valbroye (VD), agriculteur, domicilié Route des Vuarenes 10, 1523 Granges-près-Marnand, qui remplace au sein du groupe PLR Mme Christelle Luisier, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Sonya Butera, 1^{ère} Vice-Présidente, Julien Cuérel, Séverine Evéquoz, Martine Meldem, Stéphane Montangero et Stéphane Rezso, membres, ainsi que de la soussignée, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 12 mars 2020

Le rapporteuse :
(Signé) Laurence Cretegny
Deuxième Vice-Présidente